



1. Commande publique  
1.1 Marché publics  
N° 010-2022

**Réalisation des bilans des STEPS de Montfort sur Risle, Saint Philbert sur Risle, Rougemontier et Quillebeuf sur Seine**

Michel LEROUX, président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le transfert de certaines compétences communales à l'EPCI

VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

VU la délibération N°09-2017 en date du 4 janvier 2017, instituant les statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

VU l'arrêté du 21 juillet 2015 et notamment le chapitre III portant sur la surveillance des systèmes d'assainissement

VU l'arrêté DDTM/SEBF/2019-027 en date du 12 mars 2019 fixant en son article 4 - mesures transitoires, la fréquence des analyses pour les stations d'épuration de Montfort sur Risle, Saint Philbert sur Risle, Pont Authou

VU le récépissé de déclaration concernant la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la commune de Rougemontier portant n° 08030 en date du 2 avril 2008

VU le récépissé de déclaration concernant la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la commune de Quillebeuf sur Seine portant n° 07146 en date du 8 juillet 2008

VU l'arrêté du 27/10/11 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

VU la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant sur les délégations au Président

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une commande auprès d'un prestataire agréé pour l'instrumentation, le transport et l'analyse des effluents des stations d'épuration de Montfort sur Risle (6 bilans), Saint Philbert sur Risle (4 bilans), Rougemontier (1 bilan) et Quillebeuf Sur Seine (2 bilans) dans le cadre des bilans 24h règlementaires

**CONSIDERANT** l'accréditation COFRAC N° 1-6437 rév. 4 du laboratoire Labeo Eure

**CONSIDERANT** l'offre de prix U22-006 du 12 octobre 2021 pour l'instrumentation, la prise en charge et les analyses des effluents des STEPs de Montfort sur Risle, Saint Philbert sur Risle, Rougemontier et Quillebeuf sur Seine pour les bilans 24h.

**DÉCIDE** de confier à la société LABEO, 12 rue du Docteur Michel Beaudoux – CS20341 – 27003 EVREUX Cedex, la réalisation des bilans 24h des STEPs de Montfort sur Risle, Saint Philbert sur Risle, Quillebeuf sur Seine et Rougemontier pour un montant de neuf mille cinq cent quatre-vingt (9580) euros (€) et soixante-seize (76) centimes (cts) HT.

Fait à Pont-Audemer le 21 janvier 2022

Le Président



Michel LEROUX  
Maire de Pont-Audemer

